

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 OCTOBRE 2010

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>
<b>présents :</b>	<b>23</b>
<b>pouvoirs :</b>	<b>8</b>
<b>votants :</b>	<b>31</b>
<b>abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>voix pour :</b>	<b>31</b>
<b>voix contre :</b>	<b>0</b>

*Aujourd'hui jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 octobre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Gérard DELIGNE - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSEES**

M. Patrick SEDLACEK donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Serge LEBRETON donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – Mme Sylvie MAMET donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Michel JAYAT –

**ETAIENT ABSENTES**

Melle Brigitte BONNEAU - Mme Dominique HALLEY -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL  
AU SEIN DE L'ASSOCIATION WEST ROCK**

**N°155**

Par courrier du 1er octobre, l'Association WEST ROCK nous informe qu'elle deviendra autonome juridiquement du Centre d'Animation au 1er janvier 2011 et qu'il convient comme cela est indiqué dans ses statuts, de désigner pour y siéger en tant que membres de droit :

- M. le Maire ou son représentant
- un(e) représentant(e) du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- à l'unanimité des voix, Mme Sylvie MAMET pour représenter M. le Maire, membre de droit en cas d'absence,
- par 25 voix M. Gérard JOUANNET contre 6 voix (Cognac de toutes nos forces).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Gourinchas", written over a horizontal line.

Michel GOURINCHAS

